Image not found or type unknown

Comment bien choisir un détective privé ?

Conseils pratiques publié le **03/04/2011**, vu **12534 fois**, Auteur : Agora Detectives

La question mérite d'être posée tant-il existe de préjugés fondés ou infondés sur cette profession.

Les mauvais échos, les articles de presses quelques fois sévères ou encore des prix prohibitifs proposés par certains, sont autant d'éléments qui rebutent parfois les citoyens à utiliser les services d'un détective privé.

Ce professionnel de l'investigation privée est pourtant bien encadré par le pouvoir législatif notamment par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Le but de cet encadrement est principalement la professionnalisation des enquêteurs chargés d'apporter des preuves pouvant servir devant les tribunaux.

Comment ? Tout d'abord en créant des formations universitaires obligatoires, ou encore en obligeant les fonctionnaires de la police nationale et les officiers ou sous-officiers de la gendarmerie nationale à ne pas exercer l'activité durant les cinq années suivant la date à laquelle ils ont cessé définitivement ou temporairement leurs fonctions.

Autre élément, l'article 22 de la loi dispose que "nul ne peut exercer à titre individuel l'activité mentionnée à l'article 20, ni diriger ou gérer une personne morale exerçant cette activité, s'il n'est titulaire d'un agrément délivré selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat".

Néanmoins, comme dans tous les domaines, il convient de bien choisir son professionnel pour mettre le plus de chances de son coté afin que cet investissement soit le plus rentable possible (que ce soit humainement, professionnellement et financièrement).

Quelques règles à respecter lors de son choix :

- **Choisir un professionnel titulaire d'une autorisation d'exercice et d'un agrément à jour délivré par le CNAPS**

Les enquêteurs doivent être obligatoirement agréés et autorisés à exercer par le ministère de l'intérieur. **Les cartes de détectives** ne sont pas transmises par les CNAPS mais en général par les syndicats. Par contre, les salariés ont des carte professionnelles qui ont le format d'une feuille A4 et qui sont aussi délivrés par le CNAPS.

Tous les agents de recherches privés n'ont pas forcément de cartes professionnelles puisque cela concerne les salariés . Par contre, ils doivent tous être titulaire d'un agrément et d'une autorisation obligatoire.

- **Vérifier l'E-réputation du détective**

Il est facile de vérifier l'e-réputation d'un détective. Pour cela, une simple recherche sur google permet de voir rapidement si le détective vers lequel vous voulez vous tourner est sérieux ou non.

Mais il faut prendre les informations trouvées sur la toile avec précaution. Sur des sites Internet comme les Pages jaunes, Google adresse ou encore Qype, les clients peuvent laisser des observations sur les professionnels. Toutes ces remarques ne sont pas forcément véridiques. Un confrère jaloux peut faire un mauvais commentaire. À l'inverse, le détective lui même peut se poster des avis positifs.

Il faut garder à l'esprit que les personnes, ayant besoin d'un détective, préfèrent rester discrètes. Il est donc très rare de retrouver plusieurs avis concernant des histoires personnelles, si c'est le cas, méfiez-vous.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter ce site internet à ce sujet.

- **Les tarifs doivent être proportionnés**

Le tarif horaire d'un détective varie selon des paramètres précis. On observe notamment une

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

variation en fonction du lieu où l'agent exerce. Les prix dans la capitale peuvent être de 30 à 50% supérieur au reste de la France. Puis, si l’intervention a lieu un week-end, une nuit ou un jour férié, le tarif horaire peut également être majoré de 50%.

La profession est libérale et les tarifs sont libres. Mais libre ne veut pas dire qu'ils doivent être disproportionnés par rapport à l'enquête et aux moyens mis en oeuvre pour mener à bien sa réalisation. En général, les tarifs pratiqués par une agence de détective sont compris entre 60 € et 120 € HT de l'heure pour une filature.

Les agences qui pratiquent des tarifs trop faibles ne sont en général pas des plus sérieuses. Soit, ceux sont de faux détectives exerçant la profession illégalement (de plus en plus rare), soit ceux sont des personnes qui exercent en dilettante.

Attention à certains qui n'hésitent pas à facturer trois fois le prix normal avec pour seul motif leur « expérience ». Effectivement, l'expérience est nécessaire. Cependant, sur le terrain, la sagacité d'esprit, la vivacité physique et la concentration sont obligatoires.

- **Méfiez-vous des trop beaux discours**

Un enquêteur qui vous dit pouvoir réussir votre affaire à 100 %, est soit un prétentieux, soit un menteur (sauf cas particulier).

Chaque enquête est unique, chaque investigation est une découverte, aucune recherche d'information n'est facile. Une filature peut se perdre suite à deux secondes d'inattention, tout comme une recherche de personne peut ne pas aboutir à cause d'une mauvaise orthographe transmise par le client.

- **Fiez-vous à votre instinct**

Le premier contact avec le détective privé est primordial. Appelez plusieurs cabinets si les premiers ne vous satisfont pas. La confiance est très importante, le « courant » doit passer entre l'enquêteur et le mandataire. Le détective doit comprendre la demande de son client et le client doit être compris par le privé.

De très bons détectives sont installés sur l'ensemble territoire français, il suffit de chercher un peu.

L'appel aux services d'un détective privé s'avère souvent judicieux et utile, mais comme dans de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

nombreux domaines, faire le bon choix est essentiel !

Anthony CAUDAL -

Directeur des agences Agora Détectives

- Agora Détectives -

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés